

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01902

Numéro SIREN : 552 044 992

Nom ou dénomination : POMONA

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2018 sous le numéro de dépôt 23004

POMONA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6.567.380 €
3, avenue du Docteur Ténine - 92160 ANTONY
552 044 992 RCS NANTERRE

Extrait de la
DELIBERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 21 MARS 2018

Le 21 Mars 2018 à 14h30, les Membres du Conseil de Surveillance de la Société POMONA, se sont réunis au siège social sur convocation, qui leur en a été faite par Monsieur le Président du Conseil de Surveillance, par lettre en date du 13 mars 2018.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence en entrant en séance :

- Monsieur Hugues DEWAVRIN, Président,
- Monsieur Gérard HIGUINEN, Vice-Président,
- Madame Carole DEWAVRIN,
- Monsieur Olivier BENOIST,
- Monsieur Joël BERTHY,
- Madame Constance DEWAVRIN-LUPINACCI,
- Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN,
- Monsieur Patrick DEWAVRIN,
- Monsieur Samuel DEWAVRIN,
- Madame Laurie MAILLARD
- Madame Laura MITTERRAND.

La totalité des membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Jacqueline FOUCARD a été convoquée en sa qualité de Représentante du Comité Central d'Entreprise et assiste à la réunion.

Messieurs Philippe BARBIER, Président du Directoire, et Eric DUMONT, Directeur Général, assistent à la réunion.

Monsieur Jacques-Olivier BOUDIN est désigné comme Secrétaire pour la présente réunion.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

2. Fin du Mandat de membre et Président du Directoire ;

4. Nomination d'un nouveau Président du Directoire ;

Le Président indique au Conseil, qu'en accord avec Monsieur Philippe BARBIER aujourd'hui âgé de 63 ans et comme cela avait été programmé, le moment est venu de faire évoluer la gouvernance du Groupe et de mettre un terme à son mandat au sein du Directoire. Il précise que c'est avec plaisir qu'il proposera comme prévu au Conseil de le coopter en tant que membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil décide, avec l'accord de l'intéressé, de mettre fin, à compter de ce jour, à la période de prolongation de la limite d'âge de l'article 15-2 des statuts de la Société dont bénéficiait Monsieur Philippe BARBIER pour exercer ses mandats de membre et de Président du Directoire.

Ses mandats au sein du Directoire prendront fin à l'issue du vote sur la présente résolution.

Cette décision est mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- IV -

Monsieur Philippe BARBIER cessant désormais d'appartenir au Directoire, il est rappelé que le Directoire reste composé de Messieurs Eric DUMONT et Alain SCHNAPPER, leurs mandats venant à expiration le 31 décembre 2020.

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur les 3 décisions ci-après :

3)

A effet de ce jour, le Conseil de Surveillance confère, la qualité de Président du Directoire à Monsieur Eric DUMONT.

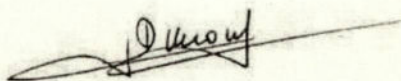
Conformément à la Loi et aux dispositions de l'article 18-VI des statuts, le Président dispose de la plénitude du pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers.

Ces décisions mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et un Membre du Conseil.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le 22/03/2018



Eric DUMONT
Président du Directoire